



DÉCISION du MAIRE n° 020 / 2024
Tarifs – Année 2024
Modification des tarifs
du stationnement de surface et du Parking de l'Hôtel de Ville

Direction Affaires
Financières et
Juridiques

Le Maire d'Aix-les-Bains,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 qui donne la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat une partie de ses fonctions,

VU la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 donnant délégation au maire de fixer, tant au niveau de leur création que de leur modulation, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées (alinéa 2),

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier et rajouter certains tarifs pour le stationnement de surface et le parking de l'Hôtel de Ville - Année 2024 ;

DÉCIDE

Article 1 :

Les tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 sont les suivants :

- Stationnement de surface : cf. annexe 1
- Parking de l'Hôtel de Ville : cf. annexe 2

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et le comptable public assignataire de la Ville d'Aix-les-Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Aix-les-Bains, le 7 février 2024.

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision

« Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du 07.02.2024 »

Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Décision du maire n° 020 / 2024 - Tarifs - Année 2024 - Modification
des tarifs du stationnement de surface et du Parking de l'Hôtel de Ville

.....
Date de décision: 07/02/2024

Date de réception de l'accusé 07/03/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEC0202024

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20240207-DEC0202024-AU

.....
Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 7 .10 .2
Finances locales
Divers
Tarifs des services publics

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : NA24_026 D+ Décision 020 - Tarifs 2024 - Stationnements.pdf (99_AU-073-217300086-20240207-DEC0202024-AU-1-1_1.pdf)

Annexe : NA24_026 Décision 020 - Tarifs 2024 - Stationnement surface - ANNEXE.pdf (99_AU-073-217300086-20240207-DEC0202024-AU-1-1_2.pdf)
ANNEXE 1

Annexe : NA24_026 D+ Décision 020 - Tarifs 2024 - Parking H+ Hôtel de Ville - ANNEXE.pdf (99_AU-073-217300086-20240207-DEC0202024-AU-1-1_3.pdf)
ANNEXE 2

STATIONNEMENT DE SURFACE

Tarifs en euros

Année 2024

	<i>Zone Orange</i>	<i>Zone Verte</i>
Régime général	SAISIR VOTRE PLAQUE D'IMMATRICULATION A VOTRE ARRIVÉE	
Stationnement réglementé	Lundi → Samedi matin 9 heures à 19 heures Pause méridienne gratuite : de 12 heures à 14 heures	Lundi → Samedi matin 9 heures à 19 heures Pause méridienne gratuite : de 12 heures à 14 heures
Stationnement non réglementé	Hors période réglementée ainsi que les samedis après-midi, les dimanches et jours fériés	
Durée maximale de stationnement payant / jour	2 heures 30	8 heures
Paieiment	Par carte : <u>zone verte</u> : paiement par tranches de 0,50 € <u>zone orange</u> : paiement par tranches de 0,50 €	
Minimum perçu	1,00 €	0,50 €
30 minutes	GRATUIT Saisie du numéro de plaque obligatoire Ce tarif n'est accessible qu'une seule fois par jour	GRATUIT Saisie du numéro de plaque obligatoire Ce tarif n'est accessible qu'une seule fois par jour
1 heure	1,00 €	0,50 €
1 heure 30	2,00 €	-
2 heures	5,00 €	1,50 €
2 heures 15	15,00 €	-
2 heures 30	35,00 €	-
3 heures	non autorisé dans cette zone	2,50 €
4 heures	non autorisé dans cette zone	4,00 €
5 heures	non autorisé dans cette zone	5,00 €
6 heures	non autorisé dans cette zone	10,00 €
7 heures	non autorisé dans cette zone	15,00 €
7 heures 30	non autorisé dans cette zone	20,00 €
8 heures	non autorisé dans cette zone	30,00 €
FPS minoré si réglé dans les 5 jours	25,00 €	20,00 €

Exemples en zone Orange :

- * Pour un premier stationnement :
 - Durée de stationnement jusqu'à 30 minutes : gratuit
 - Durée de stationnement jusqu'à 1 heure 30 : 1€
 - Etc
- * Pour un deuxième stationnement au cours de la même journée :
 - Durée de stationnement jusqu'à 1 heure : 1€
 - Durée de stationnement jusqu'à 1 heure 30 : 2 €
 - Etc

Exemples en zone Verte :

- * Pour un premier stationnement :
 - Durée de stationnement jusqu'à 30 minutes : gratuit
 - Durée de stationnement jusqu'à 1 heure 30 : 0,50 €
 - Etc
- * Pour un deuxième stationnement au cours de la même journée :
 - Durée de stationnement jusqu'à 1 heure : 0,50 €
 - Etc

STATIONNEMENT DE SURFACE

Tarifs en euros

Année 2024

	<i>Zone Orange</i>	<i>Zone Verte</i>
Réglementations particulières :		
Résidents :	Limité à 2 immatriculations maximum par foyer Sont résidents les personnes pouvant justifier d'un domicile en zone de stationnement réglementé à Aix-les-Bains	
Droits d'accès	Les droits d'accès aux régimes particuliers du stationnement font l'objet d'une redevance de 10 euros lors de la création des droits pour le 1 ^{er} véhicule. Pour le 2 ^{ème} véhicule, la redevance comprenant la création des droits et le renouvellement s'élève à 60 euros / an.	
Justificatifs	Pièce identité - dernière taxe d'habitation + carte grise aux mêmes nom et adresse + justificatif de domicile (EDF - téléphone) datant de moins de 3 mois	
Durée de validité des droits	1 an	
Durée maxi du stationnement	Régime général	7 jours immobilisé
Tarifs	Régime général	Tarif forfaitaire : 15 € / mois
Résident GIG-GIC	12 heures 00	Tarif forfaitaire : 15 € / mois

STATIONNEMENT DE SURFACE

Tarifs en euros

Année 2024

	<i>Zone Orange</i>	<i>Zone Verte</i>
Pendulaires et Usagers des tc	Non-aixoïis usagers TER, personne séjournant ou personnes travaillant à Aix-les-Bains	
Droits d'accès	Les droits d'accès aux régimes particuliers du stationnement font l'objet d'une redevance de 10 € / an lors de chaque création ou renouvellement	
Justificatifs	Carte grise, justificatif(s) d'un emploi sur Aix-les-Bains en zone réglementée, abonnement TER, carte d'hôte	
Durée de validité des droits	1 an ou durée d'abonnement TER	
Durée maxi du stationnement	Selon la réglementation en vigueur dans la zone	
Tarifs	Régime général	Tarif forfaitaire : 10 € / semaine - 20 € / 2 semaines - 30 € / 3 semaines - 40 € / mois
PMR	Le stationnement sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) n'est autorisé qu'aux personnes titulaires d'une carte européenne de stationnement, délivrée par le préfet	
Justificatifs	Carte européenne de stationnement + carte grise	
Durée de validité des droits	1 an	
Durée maxi du stationnement	12 heures 00	
Tarifs	gratuit et limité à 12 heures Au-delà : régime général	

STATIONNEMENT DE SURFACE

Tarifs en euros

Année 2024

	<i>Zone Orange</i>	<i>Zone Verte</i>
Artisans	Les professionnels dont l'activité nécessite des déplacements fréquents dans l'agglomération, peuvent bénéficier d'un accès spécifique au stationnement	
Droits d'accès	Les droits d'accès aux régimes particuliers du stationnement font l'objet d'une redevance de 10 € / an lors de chaque création ou renouvellement	
Durée de validité des droits	1 an	
	Artisans / commerçants	
Justificatifs	Extrait Kbis ou du répertoire des métiers de moins de 3 mois, carte grise	
Durée maxi du stationnement	2 heures 1 fois par 1/2 journée Au-delà : régime général	4 heures 1 fois par 1/2 journée
Tarifification non fractionnable	1 immatriculation	3 immatriculations Flotte: par tranche de 5 véhicules
1 trimestre	150,00€	250,00€ 400,00€
1 semestre	250,00€	450,00€ 750,00€
1 an	400,00€	800,00€ 1400,00€

STATIONNEMENT DE SURFACE

Tarifs en euros

Année 2024

Infirmières et kinés	
Infirmiers / kiné travaillant à l'année sur la ville	150 euros / an pour stationnement illimité en zone orange et zone verte justificatif demandés : certificat d'immatriculation + caducée en cours de validité
Infirmiers effectuant des remplacements ponctuels	10 euros de droits d'accès par an + 10 euros par semaine pour un stationnement illimité zone verte zone orange justificatifs demandés : certificat d'immatriculation + caducée en cours de validité
Aides à domicile	
Droits d'accès	Les droits d'accès aux régimes particuliers du stationnement font l'objet d'une redevance de 10 euros / an lors de chaque création ou renouvellement.
Tarifs	5 euros / mois pour les aides à domicile à leur compte (avec un numéro de SIRET individuel) 8 euros / mois pour les aides à domicile faisant partie d'un association Temps gratuit en zone orange et verte

MISE A DISPOSITION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT DE SURFACE	
Emplacements	Tarifs (par an et par place)
Ambulanciers	158,00 €
Auto-partage	295,00 €
Autres	126,00 €
Banque (convoyeurs de fonds)	650,00 €
Dépose minute devant hôtel	130,00 €
Laboratoire	315,00 €
Taxi	305,00 €

TARIFS POUR LES AUTO-ECOLES

Stationnement illimité zone verte et zone orange

180 euros par an et par véhicules sur envoi de la liste des plaques professionnelles à l'adresse stm@aixlesbains.fr

PARKING HÔTEL DE VILLE

Tarifs en euros

Année 2024

		Autos
En journée de 7 heures 30 à 20 heures 00		
30 minutes		GRATUIT
45 minutes		0,50
1 heure		1,10
1 heure 15		1,30
1 heure 30		1,80
1 heure 45		2,10
2 heures		2,30
2 heures 15		2,50
2 heures 30		2,70
au-delà de 2 heures 30, chaque 1/4 d'heure		0,50
De nuit de 20 heures 00 à 7 heures 30		
30 minutes		GRATUIT
45 minutes		0,50
1 heure		0,80
au-delà de 1 heure, chaque 1/4 d'heure		0,30
Forfaits		
Congrès 24 heures (OT)		15,00
Journée supplémentaire Congrès		10,00
Liberté 7 jours		90,00
50 % sur présentation d'un justificatif de cure ou d'hébergement		45,00
Liberté 21 jours		220,00
50 % sur présentation d'un justificatif de cure ou d'hébergement		110,00
Abonnements		
90 jours		
	Jour (**)	200,00
	Nuit (***)	100,00
180 jours		
	Garage (*)	450,00
	Jour (**)	300,00
	Nuit (***)	180,00
365 jours		
	Garage (*)	800,00
	Jour (**)	500,00
	Nuit (***)	300,00
		Autos / Motos
Forfait pour perte ou détérioration		
Carte d'abonnement		10,00
Ticket horaire		30,00

Garage (*) : se garer 7 jours / 7, 24 heures / 24

Jour ()** : se garer du lundi au samedi de 7 heures 30 à 20 heures

Nuit (*)** : se garer du lundi au samedi, de 20 heures à 7 heures 30 et 24 heures / 24 les dimanches, jours fériés

Motos : les tarifs ci-dessus sont minorés de 50 %.

Liberté 7 jours et liberté 21 jours sont à souscrire au guichet unique du stationnement dans l'heure qui suit votre entrée. Dans le cas d'une arrivée, le samedi, le dimanche ou un jour férié, merci de vous présenter dès le premier jour ouvré. Dans tous les cas, vous devez vous présenter muni de votre ticket pris à la borne d'entrée, plus carte grise du véhicule et carte d'hôte pour les forfaits 7 et 21 Jours. Attention, aucun remboursement ne sera effectué si la procédure n'est pas respectée.